

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 28 mars 2023 à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absent** : JF. MARY

### 19. Donation de la parcelle AM 33

Monsieur Jean CHICHARD, domicilié 3 avenue André Chassefière, nous a informé qu'il souhaitait faire une donation de la parcelle cadastrée AM 33 à la Ville de Marseillan.

Cette parcelle d'une superficie de 469 m<sup>2</sup> est située dans les Prés de Soupié à quelques dizaines de mètres après le domaine de la Fadèze, au nord de la piste cyclable en platelage bois.

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** l'acquisition de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Surface cédée (environ)	Prix total
AM	33	Près de Soupié	Ville de Marseillan	0€/m <sup>2</sup>	469 m <sup>2</sup>	0 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



Document de travail non opposable et non contractuel. Copie et reproduction interdites.  
Edition VMap / C150 le: 16/01/2023.

143 m



**LE CONSEIL**  
Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
**A L'UNANIMITE**  
**DECIDE**

**D'accepter** l'acquisition de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m <sup>2</sup> )	Surface cédée (environ)	Prix total
AM	33	Près de Soupié	Ville de Marseillan	0€/m <sup>2</sup>	469 m <sup>2</sup>	0 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge de l'acquéreur.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**La secrétaire de séance**

**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire**  
**Yves MICHEL**



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 034-213401508-20230328-DEL23\_03\_28\_19-DE

